6e course. — **Yoles-Gigs à 4 rameurs (juniors).** — 1. Clair-de-Lune, Société d'Encouragement, Paris.—2. Croquemitaine, Union nautique, Calais. — 3. Cachalot, Cercle nautique ***, Roubaix. — 4. Roméo, Cercle de l'Aviron, Roubaix. — 5. Flaneuse, Cercle de l'Aviron, Amiens. — 6. Carmen, Sport nautique, Douai. — 7. Do mi sol do, Sport nautique, Lille. — 8. Le Mahdi, Emulation nautique, Boulogne. — 9. Qui Vive, Sport nautique, Amiens.

7me course — **Skiffs.**— 1. Remember, Sport nautique, de Vitry-Paris. — 2. Niniche, Sport nautique, Amiens. — 3 Coucou, Emulation nautique, Boulogne. — 4. Ecrevisse, Union nautique, Valenciennes.— 5. Beccace, Sport nautique, Douai.— 6. Zig-Zag, Club nautique ***, Roubaix.

8e Course. — **Yoles-gigs à 4 rameurs (seniores).** — 1. Carmen, Sport nautique, Douai. — 2. Flamberge, Union nautique, Calais. — 3. Flaneuse, Cercle de l'aviron, Amiens.—4. Qui Vive, Sport nautique, Amiens.—5. Deux fois Deux, Emulation nautique, Boulogne. — 6. Pandore, Club nautique, ***, Roubaix. — 7. Clair de lune, Société d'encouragement, Paris.

Toutes les courses se feront au piquet, par séries de cinq embarcations et au chronomètre. Il n'y a exception que pour la course de périssoires.

Grande-Harmonie. — Si la température dont nous jouissons continue, la *Grande-Harmonie* va commencer, à partir de vendredi 29 mai, ses répétitions générales dans les jardins de son local. Ces répétitions se continueront tous les vendredis (à moins d'avis contraire), de huit heures et demie à onze heures du soir. Les membres honoraires sont invités à y assister.

Les jardins leur sont exclusivement réservés et ils trouveront, en dehors de l'agrément que l'on goûte à écouter la musique en plein air, le gérant du cercle prêt à leur servir des consommations de premier choix.

En cas de mauvais temps *subit* pendant le cours d'une répétition, les auditeurs pourront s'abriter immédiatement, soit dans la grande salle, soit dans l'ancien café, qui seront entièrement à leur disposition.

Mésaventure de trois pêcheurs.— La pêche est interdite jusqu'au 15 juin ; ceux qui se livrent à ce tranquille plaisir, malgré sa prohibition, s'exposent donc à des désagréments ; témoins les trois amis qui, vendredi, à 4 heures du matin, avaient jeté un filet dans le canal, près du pont du Beau-Chêne. Ils le ramenaient soigneusement sur la rive, dans l'espoir d'y voir frétiller quelques poissons, quand l'arrivée inattendue de deux agents de police mit fin à leur opération. Prendre leurs jambes à leur cou et s'enfuir, dans la direction du Mont-à-Leux, ce fut, pour nos trois compères, l'affaire d'un instant. Inutile d'ajouter qu'ils avaient abandonné sur la berge, le précieux filet, dans lequel s'agitait un peu de menu fretin.

Accident. — Mercredi matin, à dix heures et demie, un ouvrier du peignage de MM. Léon Allart et Cie, Alphonse Flamencour, laveur, 35 ans, a eu la main droite prise dans un engrenage et deux doigts entièrement broyés.

— Le même jour, à onze du matin, un ouvrier travaillant pour le compte de M. Moïse Rogier, entrepreneur, et occupé à démolir un mur chez M. Amédée Prouvost, est tombé d'une hauteur de huit mètres. Il n'a aucune blessure apparente, mais M. le docteur Bernard, qui le soigne, craint des lésions internes.

Arrestation. — La police de sûreté a arrêté, jeudi soir, rue de Lannoy, le nommé Constant Seynaeve, né à Roulers (Belgique), prévenu d'infraction à un décret d'expulsion, prononcé contre lui en date du 5 septembre 1878.

Scènes de violences. — Un trieur et sa femme se querellaient sur la voie publique, mercredi soir, et leurs cris avaient attiré de nombreux curieux, qu'amusait énormément cette scène de ménage. Les deux époux avaient, par malheur, assez maladroitement choisi leur endroit, car ils étaient venus se disputer en face du commissariat de police, rue des Arts. Les agents n'ont eu qu'à sortir pour leur dresser procès-verbal.

— Douka Swereyens — en dépit de son nom — a le plus détestable caractère qui se puisse imaginer, et c'est d'autant moins excusable qu'elle porte des cheveux blancs. Aussi, mercredi soir, ses violences inqualifiables à l'égard d'une petite fille de huit ans, avaient provoqué, rue Duflot, un rassemblement de deux cents personnes. Une voisine, la femme Lemay, ayant voulu s'interposer, a reçu de la terrible Douka un coup de sabot sur la tête. Un agent a mis fin à ce scandale en gratifiant Douka Swereyens d'une contravention.

Tribunal de simple police. — L'audience a été aussi peu intéressante que possible : messieurs les disciples de Gambrinus en remplissaient la meilleure partie. Deux d'entre eux, Raymond Galens et François Duterte, ont été condamnés à 24 heures d'emprisonnement. Citons, en outre, le jeune anarchiste Bury, que ses faits et gestes ont rendu fameux, il y a quelque deux ans, et qui s'est vu infliger une amende de 5 fr., pour un vulgaire délit d'ivresse.

Société colombophile. — L'Union fédérale colombophile rappelle aux amateurs situés dans un rayon de 5 kilomètres, son concours général sur Chantilly, le dimanche 31 mai.

100 fr. de prix d'honneur, répartis en dix prix de 10 fr. aux dix premiers pigeons vainqueurs.

Ce concours est organisé par la société « Sans nom sans peur », établie chez M. Charles Lefebvre, estaminet de la « Belle Promenade », au Cul-de-Four.

Mise, 1 fr. 50, dont 50 cent. pour frais et convoyage. L'inscription des pigeons, la veille du concours de 3 à 6 heures du soir.

—La société colombophile « l'Eclair » établie chez Jean-Baptiste Grouillon, rue Voltaire, 91, au Cul-de-Four, informe les amateurs qu'elle donnera un concours de pigeons-voyageurs sur Albert, le 3 août 1885 (lundi de la Fête des Fabricants) 50 francs prix d'honneur, répartis en 5 prix de 10 francs aux cinq premières séries de deux pigeons désignés volant au même pigeonnier.

Le concours est ouvert aux amateurs faisant partie de la zône nord de Roubaix, compris entre le pont de Mouveaux et le pont de Wattrelos.

On a souvent besoin d'un plus petit que soi, c'est La Fontaine qui nous le dit dans sa fable « le Lion et le Rat. » Le volume que représentent quelques pilules est certainement bien petit et cependant que de personnes, que de familles doivent, à certaines pilules, la santé et peut-être le bonheur ! En voici encore un exemple : « Uriménil, le 18 janvier 1885. — J'avais mal dans les reins ; ayant vu sur plusieurs journaux l'efficacité de vos Pilules Suisses, j'en fis venir une boîte à 1 fr. 50; elles m'ont fait beaucoup de bien, je vais de mieux en mieux. J'en ai fait part à plusieurs de mes connaissances, qui s'en trouvent bien. Je vous autorise à publier ma lettre.

» Pierre Prosper, marchand de bestiaux à Uriménil (Vosges). »

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. 10899

Croix. — On nous écrit : « La fête donnée lundi dernier, par la société de gymnastique et d'armes la *Patriote*, de Croix, à ses membres honoraires, a obtenu un plein succès.

» Beaucoup de personnes avaient répondu à l'invitation du comité, et tous ceux qui ont assisté à cette petite fête, sont sortis émerveillés des progrès qu'a pu réaliser cette société, depuis sa création, de date récente.

» Le programme a été exactement suivi, et les divers mouvements, exécutés avec le plus grand ensemble. — On a surtout remarqué le travail aux appareils. Avec de la persévérance et sous la direction d'un chef aussi capable que M. le professeur Delannoy, la société de Croix doit nécessairement arriver à d'excellents résultats.

» M. Eugène Caen, vice-président, a fait, à l'ouverture de la fête, un petit discours très applaudi et dont nous extrayons le passage suivant :

« Malgré tous nos malheurs, malgré nos divisions politiques, il est consolant de voir toujours, dans notre beau pays de France, tous les cœurs se rallier, toutes les mains s'unir, lorsqu'on fait appel à cette grande vertu qui s'appelle le patriotisme. — Vous accomplissez donc un grand devoir, en venant ici encourager les efforts de ces jeunes gens, qui seront un jour les dignes successeurs des enfants de la France, de ceux qui viennent de prouver, à Formose et au Tonkin, que la mère-patrie sera toujours fertile en héros, et que le pays qui enfante des Négrier et des Robillot est encore capable, malgré ses revers, de tenir, dans le monde, la place dont il est digne et qui lui est due. »

» On a fait ensuite une quête au profit des blessés du Tonkin. Nous ignorons le résultat de cette quête, mais elle a dû être fructueuse : tout le monde voulait apporter son obole à cette bonne œuvre.

TOURCOING

La « Concordia », harmonie de la Croix-Rouge, exécutera, dimanche 31 mai, à 5 h. du soir, sur la place Thiers, les morceaux suivants :

1. Le Maillochon, allegro militaire, Saillio ; 2. La Châtelaine, ouverture, Jonas ; 3. Elizir d'Amor, fantaisie, Donizetti ; 4. La Créole, grande valse, Gouirand ; 5. Les jeunes virtuoses, air varié de concours, Brepsant ; 6. Le Bon Bourgeois, polka, Sellenick.

LILLE

Concours hippique. — Très belle réunion jeudi au Concours hippique : toutes les tribunes garnies ; les dames, en délicieuses toilettes d'été, s'étaient donné rendez-vous sur le champ de l'Esplanade.

Les courses au trot monté pour chevaux nés dans la circonscription du Concours ont été belles; 15 chevaux ont courus.

Le 1er prix a été gagné par *Dynamite*, montée par M. Boulnois. Cette jument dont nous avons déjà admiré les allures franches dans les épreuves de mardi, a effectué son parcours de 3 tours en 2 m. 10.

2e prix, à *Nana*, montée par M. Eugène Fatiau, parcours en 2 m. 24; 3e prix, à *la Belle*, montée par M. Numa Duval, parcours en 2 m. 30; 4e prix, à *Caoutchouc*, montée par M.C. Boulnois, parcours en 2 m. 30 1\|2; 5e prix, à *Castagnette*, à M. Pelletier, montée par M. Boulnois : 6e prix, à *Carabine*, montée par Dambricourt; 7e prix, à *Désirée*, par M. Dhardevillier; 8e prix, à *Mandarine*, montée par M. Corman; 9e prix, à *Kirsch*, monté par M. Vinchon, et 10e prix, à *Duchesse*, montée par M. Roussel.

Un flot a été donné à *Clairon*, monté par M. Herbau.

A 4 h. 1\|2, ont commencé les courses au galop pour chevaux de toute arme inscrits sur les contrôles de l'armée, montés par des officiers. Les prix étaient couplés.

Cette course présente plus de difficultés ; les chevaux couplés s'entraînent mutuellement et demandent une main plus sûre ; le cavalier doit être plus maître de son cheval. Plusieurs couples ont été acclamés.

Le 1er prix a été à *Briséis*, montée par M. de Porcaro, du 3e chasseurs, et à *Camériste*, montée par M. Trompeau, du 5e dragons. Cette jument saute admirablement en hauteur.

Le 2e prix a été donné à *Cythère*, montée par M. Lucas, du 5e dragons et à *Bergeronnette*, montés par M. Brody, du 5e dragons. Ces deux officiers ont mené avec sagesse et à une bonne allure.

Le 3e prix a été obtenu par *Alsinthe*, montée par M. Le Villain, du 19e chasseurs et par *Flèche* montée par M. Duchateau, du 19e chasseurs. *Flèche* est une bête très vigoureuse, peu commode par ses réactions multiples.

Le 4e prix a été accordé à *Britannia*, montée par M. de Saint-Just, du 5e dragons et à *Dévoué*, monté par M. Fournier, du 5e dragons.

Le 5e prix *Placidie*, montée par M. Bouthillon de la Serve et *Paulette* montée par M. Aigvin du Ruy, tous deux du 5e dragons. Un flot a été donné à *Crema* et à *Gladiateur*, montés par des officiers du 8e cuirassiers.

La fanfare du 16e bataillon de chasseurs a exécuté, pendant toute la durée du concours, ses meilleurs morceaux; pendant la distribution des récompenses, elle a joué une marche très brillante avec trompes, composée par son habile et dévoué chef, M. Dewez. A. G.

Avant les courses, la commission avait examiné les chevaux attelés en paire de diverses races.

Pour les chevaux attelés en paire, le jury n'a pas cru devoir décerner ni le 1er ni le 2e prix ; le 3e prix a été donné à « Capot » et « Capote », à M. Luzin-Bouvry.

Le 4e prix est échu à « Villard » et à « Bazard », présentés par M. Chapron, pour M. d'Hardivilliers.

Dans le concours des chevaux de poste, ont obtenu :

Le 1er prix, « Thomas » et « Capitaine », à M. Hespel ; le 2e prix, « Mirza » et « Fanny », présentés par M. Piquet, pour M. Calais de Lamarlière ; le 4e prix, « Favori », à M. Berger, et « Jacques », à M. Dupuis, tous deux présentés par M. Chapron. Le troisième prix n'a pas été décerné.

Mgr Hasley à Lille. — Mgr l'archevêque de Cambrai arrivera à Lille, le lundi 1er juin, à neuf heures, comme nous l'avons annoncé. Il descendra au presbytère de St-Maurice et fera son entrée solennelle, dans l'église de St-Maurice, à dix heures. Après la cérémonie religieuse, il y aura réception, au presbytère des autorités et du clergé. Mgr rendra, l'après-midi, les visites officielles et ira coucher à Douai.

Société française de secours aux blessés militaires. — La Société de secours aux blessés militaires vient de tenir l'assemblée générale annuelle de ses membres fondateurs.

Son président, M. le duc de Nemours, a présenté le compte-rendu des opérations de l'Œuvre, pendant le dernier exercice.

La partie principale de cet exposé se rattache à l'assistance des blessés de nos armées de terre en Extrême-Orient. Le total des souscriptions recueillies par la Société de secours est de 325,000 fr., et le montant des envois qu'elle a faits, soit au Tonkin, à Formose et à Madagascar, soit à Saïgon pour les rapatriés, s'élève à 212,000 fr. Le reliquat disponible, 113,000 fr., réparti entre le comité central et les comités de province, sera employé intégralement au soulagement des blessés de l'expédition, tant par de nouveaux envois de dons en nature, que par des distributions de secours aux convalescents rapatriés et nécessiteux.

Fidèle à l'assistance des misères du passé, le conseil a distribué à des victimes de la guerre de 1870, blessés, veuves et ascendants, 2,326 allocations, représentant une somme de 53,645 fr., qui, augmentée du prix de 116 appareils de prothèse et des distributions faites par les comités de province, s'élève à 71,200 fr.

La Société de secours n'a pas négligé, d'autre part, les devoirs de prévoyance liés au rôle important que le décret du 3 juillet 1884 lui donne dans le fonctionnement du service de santé en campagne.

Elle a la[rge]ment accru ses réserves de matériel d'ambulance en province, notamment à Brest, au Havre, à Rouen, à Orléans et à Blois. Elle a enrichi son dépôt central d'une lingerie, qui comprend déjà 20,000 pièces de linge confectionné.

Pour ce qui regarde l'enseignement du personnel hospitalier, la Société a continué, à Paris, ses cours et ses conférences. Elle a fondé de nouvelles écoles à Rouen, Châlons-sur-Saône, Bar-le-Duc et Grenoble. A Marseille, pendant l'épidémie cholérique, le personnel formé par l'Œuvre a porté secours à plus de 250 malades.

L'activité de la Société s'e[st] accusée enfin par la réorganisation de seize comités nouveaux. Comités d'hommes à Tourcoing, Mézières, Charleville, Tours, Blois, Rouen, Dieppe et Bolbec, Vendôme, Romorantin, Dax. Comités de dames, à Toulouse, Givet, Rouen, Caen, Brest, Toulon, Grenoble et St-Etienne.

Comité départemental du Nord. — Outre les dons en argent dont la nomenclature a été publiée déjà, le comité de Lille vient de recevoir encore, pour les victimes de l'expédition du Tonkin :

20 francs 40 de M. Jacquesson, propriétaire de la brasserie Becker, à Lille. — 7 fr. 50 d'une collecte faite dans l'établissement du Pont-Bruyant, rue du Molinel, 57, à Lille. — 30 fr. de la Société des Guillaume-Tell, de Lannoy.—122 fr. d'une collecte faite à l'abattoir et dans les établissements des environs par MM. Pornet et Cognard. — 32 fr. 40, produit d'une soirée chez M. Michel, rue Nationale, 161, à Lille. – 18 fr. 85, produit d'une collecte faite entre les sous officiers et caporaux du 2e bataillon du 1er régiment territorial. — 26 fr. 15, produit d'une quête chez M. Grimonprez, estaminet Brûle-Maison, à Lille. — 22 fr , produit d'une quête déposée au *Progrès du Nord*.— 30 fr., don de la Société des Intimes de Lille.

Société indusirielle du Nord. — L'assemblée générale mensuelle aura lieu le samedi 30 mai, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardins.

Ordre du jour : Correspondance. — Scrutin pour l'admission de nouveaux membres. — Objets divers.

Lectures : M. de Swarte. — Sa soupape à eau Barbe et appareil de sécurité Delsart contre les explosions de chaudière. — M. Piéron, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées. Les travaux de la gare de Lille. — M. A. Béchamp. L'osséine et la gélatine.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai à l'occasion de sa prise de possession.

François-Edouard Hasley, par la Miséricorde divine et la Grâce du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Cambrai.

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur-Jésus-Christ.

Nos Très Chers Frères,

Tous les membres de la grande famille catholique sont unis entre eux par les liens de la charité, de telle sorte, dit S. Paul, que chacun s'associe aux joies et aux douleurs des autres membres (1). A plus forte raison cette sympathie surnaturelle doit-elle exister à l'égard des familles, des sociétés, des églises particulières dont se compose l'Eglise universelle.

Lorsqu'un diocèse, surtout un grand et vaste diocèse, un diocèse dont l'action est considérable dans l'univers catholique, tombe sous le coup d'une grande affliction, tous les fidèles doivent compatir à cette épreuve. Aussi, avec toute l'Eglise, avec l'Eglise de France en particulier, à deux reprises, dans le court espace de trois ans, nous nous sommes associé à votre deuil, illustre Eglise de Cambrai.

D'abord, nous avons pleuré avec vous votre vénéré et bien-aimé cardinal Regnier, de pieuse et douce mémoire, dont la sage et paternelle administration, de trente ans de durée, a puissamment contribué à élever ce diocèse au rang qu'il occupe. Quel essor Son Eminence avait su donner aux œuvres déjà fondées par son illustre prédécesseur Mgr le cardinal Giraud ! Comment énumérer les créations nouvelles qu'y ajouta son zèle ! Et quel honneur pour lui d'avoir pu, à toutes les merveilles opérées sous ces deux administrations si fécondes, donner pour digne couronnement la fondation de votre magnifique Université catholique ! L'éloge de cette belle et longue carrière était parfaitement résumé par Mgr Mermillod, lorsque s'adressant à vous, N. T. C. F., il vous disait : « Peuple et clergé » de Cambrai, vos vertus le méritaient; vous » aviez droit d'espérer de la Providence cette colonne, ce guide sage, ce chef intrépide, qui devait » écrire avec vous une des plus belles pages de » l'Eglise à notre époque, une page resplendissante » d'honneur, de sainteté, et d'immortelles œuvres (1). »

Après ces jours de deuil, l'arc-en-ciel de l'espérance a brillé à vos yeux encore humides de pleurs, et tous vos frères dans la foi ont béni Dieu avec vous, lorsqu'on a entendu le Souverain Pontife proclamer le nom de Mgr Duquesnay comme celui du pasteur élu de vos âmes. Fils adoptif du diocèse de Rouen, nous avons applaudi avec une joie plus motivée, avec un orgueil plus légitime à ce grand honneur décerné à l'un de nos frères; et nos vœux faisant écho de loin à vos acclamations, nous répétions avec vous, dans nos prières pour le nouvel archevêque de Cambrai, *ad multos annos* ! *ad multos annos* !

Qui ne l'avait vu à l'œuvre, qui ne l'avait au moins rencontré sur son chemin, ce prédicateur distingué, ce curé modèle, ce missionnaire infatigable, cet évêque de Limoges, ressuscitant en sa personne les inimitables bâtisseurs d'églises du moyen âge ? En arrivant sur votre sol, son cœur se trouvait à l'aise ; pour un tel ouvrier il ne fallait pas moins qu'un tel champ à cultiver. Mais hélas ! il arrivait trop tard ; déjà ses forces trompaient son courage : au bout de trois ans, comme le divin Maître, il interrompait ses courses à travers les villes et les bourgades, pour monter au Calvaire et boire le calice de la Passion. Qu'il fut amer pour son zèle le calice de l'inaction à laquelle furent condamnés ses derniers jours !

Mais avec quel esprit de foi il s'en consolait dans la patience et la prière ! S'oubliant lui-même, l'Evêque mourant était plus préoccupé de la santé de son collègue du Mans que de la sienne. Ce n'était pas qu'il se fit illusion sur son état; mais c'est le privilège de la charité de faire trouver aux saints une diversion à leurs épreuves personnelles, dans un vif et continuel intérêt pour les afflictions des autres.

Vous avez encore présents à la mémoire les touchants adieux du Prélat et l'édification de ses suprêmes inspirations vers le Dieu à qui il avait voué sa vie, et dont il fut toujours un si bon, un si fidèle serviteur.

C'en est fait; une fois encore, vous perdez votre père et vous devenez orphelins. Plus sa modestie a pris soin de faire taire la louange, plus elle retentit et vole de bouche en bouche; la chaire sacrée est muette, mais tout parle de ses vertus, et son illustre collègue de Reims, osant se mettre audessus d'une défense qui d'ailleurs n'était pas faite pour lui, l'a vengé pour ainsi dire de lui-même, en faisant applaudir son éloge dans une assemblée assez brillante, dans une circonstance assez solennelle, pour donner à la conscience du diocèse et du monde catholique une suffisante et convenable satisfaction.

De nouveau vous avez demandé au ciel de combler ce grand vide, l'absence de l'évêque dans le diocèse. Les prêtres à l'autel, les élèves du sanctuaire, les religieuses et les personnes pieuses à la Table Sainte, les assemblées des fidèles dans toutes les églises et les chapelles ont fait monter leurs prières vers le Prince des pasteurs. Montrez, montrez, Seigneur, celui que vous avez choisi ; suscitez un Pasteur selon votre cœur pour nous consoler, nous conduire, nous défendre, nous aimer et nous bénir.

Et bientôt une rumeur a couru, un nom a été prononcé ; les feuilles publiques ont jeté ce nom à tous les échos, et cependant nulle parole officielle ne se faisait entendre.. Pendant plusieurs mois il a fallu demeurer dans cette incertitude, et se demander quel était donc ce mystère.

Cependant, N. T. C. F., ce nom était le nôtre, et, si quelque temps pour nous aussi, la nouvelle put être douteuse, bientôt de la terre et du ciel il se fit entendre à notre oreille des voix qui nous dirent : Vous êtes appelé à monter sur le siège de St-Géry; Dieu le veut.

Ah ! N. T. C. F., nous n'essaierons pas de vous dire nos impressions, de vous exprimer notre saisissement à cette nouvelle Une fois déjà, moins de deux ans après notre consécration épiscopale, nous avions entendu ces voix, nous avions senti ce glaive qui pénètre, comme le dit l'Apôtre, jusqu'au plus intime du cœur et de l'âme ; et nous devions nous croire désormais à l'abri d'une semblable et nouvelle épreuve. S'il ne s'était agi que de nous donner à vous, ce don de nous-même, de toutes nos forces, de toutes nos affections, de toute notre vie nous eût été facile; mais il fallait nous arracher pour la seconde fois à un bercal bien-aimé. Il fallait abandonner un champ arrosé de nos sueurs, au moment où la moisson se présentait plus abondante; et, après avoir formé d'agréables liens avec nos populations méridionales si ardentes dans l'expression de leurs croyances et de leurs sentiments, sacrifier ces douces relations pour voler vers des régions plus fortunées, mais inconnues, pour nous voir décerner une couronne plus riche, mais beaucoup plus pesante.

Que nous serions à plaindre, vous et nous, N. T. C. F., si nous devions apprécier cet événement à une autre lumière qu'à celle de la foi ! Quels regrets pour nous de passer ainsi de diocèse en diocèse, sans pouvoir fixer nulle part notre tente, et demeurer paisible et constant au milieu de ceux que nous avons appris à aimer ! Quelle inquiétude de voir s'aggraver à chaque pas notre fardeau alors surtout que nos forces commencent à décroître !

(1) I. Cor. XII, 26.

(1) Oraison funèbre, 17 février 1881.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 28 mai

Présidence de M. le conseiller Poulle

Ministère public : M. Vibert, substitut du procureur-général.

3e affaire. — Tentative de vol à Marcq-en-Barœul.

Rollé est condamné à cinq ans de réclusion pour tentative de vol, et à six mois de prison pour tentative d'évasion.

Audience du vendredi 29 mai.

Présidence de M. le conseiller Poulle.

Ministère public : M. Dumas, avocat-général

Le duel Dekeirel-Chapuis

Aujourd'hui est venue, devant la cour d'assises de Douai, cette affaire qui a causé tant d'émotion et qui a soulevé de si nombreuses discussions dans les journaux de Paris et de province. Ce drame prendra certainement rang parmi les causes célèbres. Aussi avons-nous pris nos précautions pour donner, sur les débats, les détails les plus complets.

Aux abords du Palais-de-Justice

Des mesures inusitées ont été prises pour que rien ne trouble la solennité des débats. Tout bruit est interdit aux abords de la cour d'assises.

A gauche, en entrant, au rez-de-chaussée comme au premier étage, dans la salle des Pas-Perdus, partout on n'aperçoit que des factionnaires. Toutes les portes sont gardées par eux.

Leur consigne est des plus rigoureuses. C'est en vain que l'on tente de s'introduire dans la partie réservée de la salle d'audience, sans être porteur d'un laisser-passer. Il n'y laissent entrer que les personnes munies de cartes, plus grandes que d'habitude, et distribuées spécialement pour l'affaire Dekeirel.

La salle d'audience

La chaleur est extrême, on étouffe.

Des places ont été mises à la disposition des représentants de la presse.

Nous remarquons notamment : M. Albert Bataille, du *Figaro*, les correspondants de la *Gazette du Palais*, de la *Gazette des Tribunaux*, du *Droit*, du *Radical*, du *Matin*, du *Soleil*, du *Petit Caporal*, de l'*Indépendance belge*, de la *Flandre*, du *Phare* et du *Nord Maritime* de Dunkerque, du *Petit Nord*, du *Progrès du Nord*, de l'*Echo du Nord*, de l'*Ami du Peuple*, de l'*Indépendant de Douai*, et de la *Gazette de Douai*.

Un certain nombre d'officiers assistent aux débats. Des cartes ont, en effet, été remises à M. le général commandant l'artillerie du 1er corps d'armée. Il s'est chargé de les distribuer lui-même à ses officiers.

L'enceinte du prétoire, les tribunes des dames, tout est comble. Le public a envahi le fond de la salle qui, seul, est accessible sans carte.

L'accusé

A droite de la cour se trouvent le défenseur, Me Hattu et, derrière lui, M. Dekeirel.

L'accusé est un beau gentleman, d'une mise correcte et d'une certaine distinction. Il paraît âgé de trente-cinq ans. Il est d'une taille au-dessus de la moyenne, porte une barbe légère et une forte moustache d'un blond foncé. Il est ganté de noir. Son attitude est aisée. L'ensemble de la personne est sympathique.

La cour

La cour est en robes rouges. M. le président a, pour assesseurs, MM. les conseillers Clément et des Estangs. M. l'avocat-général Dumas occupe le siège du ministère public.

M. le président Poulle n'est plus jeune. Il a le front plissé de ceux qui ont passé leur vie à compulser des procédures. Son attitude est celle d'un homme convaincu de son droit. Il sait qu'à lui seul, il est le pouvoir discrétionnaire, et l'on s'aperçoit qu'il entend l'exercer sans contrôle et sans réplique.

Le jury

Il est composé de treize membres. La cour a, en effet, décidé, qu'en raison de la longueur de l'affaire, qui doit durer deux jours, il y avait lieu d'adjoindre, aux douze jurés ordinaires, un juré supplémentaire.

Celui-ci doit assister aux débats en prévision du cas où l'un des douze autres membres du jury se trouverait souffrant, avant que ces débats fussent terminés. Il remplacerait alors ce dernier, et voterait à son lieu et place, sur l'accusation dont M. Dekeirel est l'objet.

M. Chapuis

M. Chapuis était lieutenant au 110e régiment de ligne, en garnison à Dunkerque. Mlles Chapuis, les sœurs de la victime, sont présentes à l'audience, en grand deuil. Elles pleurent sans interruption. Elles se portent partie civile. Elles sont assises à côté de Me Danet, l'éminent avocat du barreau de Paris, qui plaidera pour elles, et de Me Delayns, avoué près la cour d'appel de Douai, qui prend, en leur nom, des conclusions réclamant un franc de dommages-intérêts.

Acte d'accusation

Il est donné lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation. Ce dernier est ainsi conçu :

Le procureur-général près la cour d'appel de Douai, vu l'arrêt de la chambre des mises en accusation, en date du 15 mai 1885, par lequel le nommé Eugène-Honoré Dekeirel, âgé de 30 ans, étant né à Dunkerque, le 8 mai 1855, négociant, demeurant à Dunkerque, libre, est renvoyé devant la cour d'assises du Nord, en état d'accusation d'homicide volontaire, vu l'article 241 du code d'instruction criminelle, expose que de la procédure résultent les faits suivants :

Dans la nuit du 16 au 17 février dernier, vers 3 heures, une altercation avait lieu au *Café du Parc*, rue de la Marine, à Dunkerque, entre l'accusé et le lieutenant Chapuis, du 110e régiment de ligne, en garnison en cette ville. Malgré la futilité des causes de cette querelle, née à l'occasion de propos de carnaval, diverses circonstances contribuèrent à l'envenimer et une rencontre à main armée fut décidée entre l'accusé et le lieutenant Chapuis. Cette rencontre eut lieu le surlemain 19 février, à 7 heures du matin, à Adinkerke (Belgique), à une faible distance de la frontière française. L'arme choisie était l'épée de combat.

Après les formalités et signaux d'usage, Dekeirel attaqua le premier. Le lieutenant Chapuis riposta par un coupé et crut avoir atteint son adversaire. Dekeirel n'ayant pas été touché, les combattants se replacèrent et une reprise eut lieu. Le lieutenant Chapuis se porta vivement en avant, en faisant des coupés.

Dekeirel ayant peu rompu, les adversaires se trouvèrent très rapprochés l'un de l'autre. C'est alors que, sur une attaque du lieutenant Chapuis, Dekeirel, ramenant sa main gauche en avant de sa poitrine, détourna l'épée du lieutenant Chapuis et la maintint pendant un certain temps. Puis, pendant qu'il paralysait ainsi la défense de son adversaire, il le frappa instantanément à la partie droite et inférieure du thorax.

Le coup traversa, de part en part, le lieutenant Chapuis. Il se redressa en arrière, abaissa la pointe de son épée et répondit à Dekeirel, qui lui disait : « Monsieur, vous êtes touché » : — « Je le suis, en » effet ; mais vous avez tenu mon épée et, dans » un duel, cela s'appelle un demi-assassinat. » Dekeirel ne répondit rien, et le procès-verbal de la rencontre ne mentionne aucune protestation de sa part.

On s'aperçut bientôt que l'accusé portait à la main gauche, au pli qui sépare la paume de l'origine de l'index, une blessure. D'après les constatations médico-légales, cette blessure présentait le caractère d'une coupure contuse et avait été produite par un contact plus ou moins prolongé de la main de Dekeirel avec l'épée de son adversaire.

Le lieutenant Chapuis fut ramené à l'hôpital militaire de Dunkerque. Il y expirait quatre jours après, le 23 février, à 9 heures du soir, des suites de la blessure qu'il avait reçue.

Dekeirel connaissait l'escrime et ses règles et il avait déjà eu un duel à l'épée.

En conséquence, le susnommé est accusé d'avoir, le 19 février 1885, sur le territoire de la commune d'Adinkerke (Belgique), volontairement donné la mort au nommé Chapuis ; — crime prévu et puni par les articles 295 et 304 du code pénal.

Législation sur le duel

Le crime de meurtre, reproché à M. Dekeirel, est puni, sans circonstances atténuantes, des travaux forcés à perpétuité, et, en cas d'admission de circonstances atténuantes, de cinq à vingt ans de travaux forcés ou de cinq à dix ans de réclusion.

Interrogatoire de M. Dekeirel

L'interrogatoire porte d'abord sur la scène qui s'est passée dans la nuit du mardi-gras.

Voici ce qui résulte des explications de M. Dekeirel :

Celui-ci et son frère cadet étaient assis à une table au *café du Parc* en compagnie d'une chanteuse de café-concert.

Plusieurs officiers en bourgeois étaient assis à une table voisine. L'un d'eux n'était autre que le lieutenant Chapuis. Il quitte le groupe dont il fait partie. Il s'approche des frères Dekeirel et de la chanteuse. Il plaisante jusqu'à ce que M. Dekeirel aîné s'impatiente.

On commence, dès lors, à se quereller ; mais enfin, MM. Chapuis et Dekeirel sortent ensemble dans la cour. Là, le lieutenant aurait, d'après la version de l'accusé, exprimé à ce dernier des regrets. On se serait ensuite serré la main.

On rentre dans le café, mais voici que tout à coup une voix railleuse parle d'excuses faites par le lieutenant Chapuis. Celui-ci les nie, déclare qu'il n'en a jamais fait à personne et son adversaire finit par le traiter de lâche, indigne de faire partie de l'armée française. « Nous nous battrons », ajoute M. Dekeirel.

— « En somme, conclut M. le président Poulle, vous vous êtes battu pour rien. Il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. » M. Dekeirel continue :

« Le lendemain, je constituais mes témoins et je proposais un duel au pistolet. Il ne fut pas accepté. Les témoins du lieutenant proposèrent à leur tour un duel au revolver avec six balles et à vingt pas. Cela me parut une boucherie. J'acceptais néanmoins ; mais nos témoins s'opposèrent à un pareil combat. L'épée fut enfin choisie.

» Sur le terrain, nous n'avons gardé que nos chemises et nos pantalons. M. Chapuis avait, en outre, un ceinturon. On nous a mis en garde et le signal a été donné.

» M. Chapuis m'a bientôt cru blessé, et M. Poirier, médecin du régiment, m'a fait déshabiller pour me visiter.

» Le combat a recommencé. M. Chapuis et moi nous sommes trouvés très rapprochés et le lieutenant m'a porté un coup. Je l'ai paré et j'ai allongé le bras. C'est alors que M. Chapuis a malheureusement été mortellement blessé.

» Mais *je nie formellement avoir tenu l'épée de mon adversaire. Je nie également avoir ramené ma main gauche en avant de ma poitrine.* »

— M. le Président Poulle s'écrie alors : « L'accusation ne vous reproche pas d'avoir pris, à pleines mains, l'épée du lieutenant.»

De vives protestations s'élèvent du banc de la défense et jusque dans l'auditoire.

— « Connaissez-vous l'escrime ? ajoute M. le président, en s'adressant à M. Dekeirel.

— » Je n'étais pas fort sur les armes, répond ce dernier, j'ignorais même les termes d'escrime.

— » Je vous prouverai le contraire, réplique M. le Président. »

Une longue discussion s'élève entre celui-ci et l'accusé, et M. le président ordonne de faire assigner pour l'audience de demain, un nouveau témoin, M. Lefort, maître d'armes du 110e de ligne.

A la suite de cet incident, M. Dekeirel reprend ses explications.

» M. Chapuis étant blessé, tint ce propos : «C'est un demi assassinat.» J'étais très ému, mais j'ai protesté contre ces paroles.

M. le président. —La veille du duel, n'avez-vous pas tenu ces paroles : « Demain je lui crèverai la paillasse. C'est un homme mort. »

N'avez-vous pas aussi commandé, à votre pension, pour le jour du duel, un dîner en demandant qu'on mît un crêpe à votre verre ?

M. Dekeirel nie ces faits.

Le procès-verbal du duel

M. le président fait ensuite donner lecture du procès-verbal du duel.

« Le 19 février 1885, à sept heures du matin, une rencontre à épée a eu lieu entre M. Eugène Dekeirel et M. Chapuis, lieutenant au 110e de ligne, sur le territoire belge.

» L'arme choisie était l'épée de combat, avec faculté de se servir du gant d'escrime à crispin.

» Le combat devait cesser à la suite d'une blessure mettant l'un des adversaires dans un état d'infériorité constaté par le médecin assistant à la rencontre

« Après une attaque de M. Dekeirel et une riposte de M. Chapuis, ce dernier ayant cru toucher son adversaire, M. Poirier, docteur en médecine et les témoins constatèrent que M. Dekeirel n'avait pas été atteint. L'épée de M. Chapuis était ployée.

» A la reprise, M. Chapuis se porta rapidement en avant et les deux adversaires se trouvèrent de suite engagés de très près, la main gauche de M. Dekeirel s'abattit et fit dévier l'épée de son adversaire.

» M. Chapuis reçut à ce moment un coup d'épée qui lui traversa la poitrine.

» M. Chapuis se redressant en arrière, en abaissant son arme, répondit à haute voix à M. Dekeirel

FEUILLETON DU 30 MAI — (N° 51).

BOUCHE-VERTE

TROISIÈME PARTIE

XXI

(SUITE)

Elle se composait du père, de la mère, d'une jeune fille de seize ans, nommée Maria del Pilar, et que l'on nommait Pilar, selon la mode espagnole, et de quelques domestiques nègres.

Pilar Escandon (Escandon était son nom de famille) était douée d'une beauté merveilleuse.

Je vois encore ses yeux de velours, ses joues brunies mais douces comme du satin, ses lèvres couleur des groseilles, et qui semblaient délicieusement acides comme elles, et surtout sa lourde, lourde chevelure noire qui ne voulait jamais rester en forme de chignon, et tendait toujours à tomber sur ses épaules et à couler le long de ses reins.

Le village où demeuraient les Escandon, s'appelait Karanga, et une excursion nous y avait conduits, le capitaine Williams, le capitoine de Mortray, moi et quelques amis.

Les deux capitaines étaient alors jeunes et très beaux.

Mortimer Williams, grand, mince, blond, visage austère, mise correcte, même dans les déserts de l'Afrique, voix grave et faite pour prêcher, yeux tour à tour terribles et doux, d'une couleur d'acier de Damas...

M. de Mortray, moins grand, mais agile, herculéen et admrablement pris, les cheveux bruns, courts et crépus le teint blanc, les yeux noirs relevés à la chinoise, la barbe courte, dure, frisée, un cou de jolie femme et des mains de demoiselle... qui, fermées et lancées à toute volée, eussent fait chanceler un éléphant.

Tous deux furent accueillis chez les Escandon avec le sans façon des colonies, et tous deux devinrent amoureux de Pilar... comme des gens de leur sorte pouvaient devenir amoureux.

Pilar s'était montrée innocemment coquette auprès d'eux : ils rêvèrent d'en faire l'objet d'une séduction grossière.

Tout d'abord ils rirent de bon cœur de se trouver rivaux. Puis leurs relations s'aigrirent.

Vous savez, puisque vous avez connu M. de Mortray, qu'il était joueur comme les cartes. Mortimer Williams était moins passionné, mais aussi opiniâtre au jeu. M. de Mortray, depuis quelques mois, lui avait gagné d'assez fortes sommes. Le capitaine anglais, fort riche d'ailleurs, s'obstinait, et sa fortune devenait en péril. Un jour Mortimer Williams, qui s'entêtait mais ne s'emballait pas, déclara à M. de Mortray qu'il renonçait à regagner ce qu'il avait perdu. Il ne voulait plus jouer d'argent. Soit, dit alors le capitaine français, mais alors jouons autre chose. Et, en riant, il proposa Pilar Escandon comme enjeu. Mortimer accepta avec un sang-froid tout britannique. Il fut convenu que le gagnant ferait enlever nuitamment la pauvre fille, qu'on gagnerait le vaisseau du capitaine Williams, mouillé dans une petite baie et confié aux soins du pilote, et qu'on prendrait le chemin du Sénégal. Là, Pilar passerait pour une jeune européenne sauvée du harem de quelque chef nègre, par le pieux et généreux Mortimer. Cet homme vertueux jurait, d'ailleurs, avec son plus dangereux sourire que la pauvre petite ne le contredirait pas, et conviendrait de tout ce qu'il voudrait.

La partie commença :

Une partie d'écarté — c'était, comme vous le savez sans doute, le jeu favori du capitaine de Mortray. On devait jouer Pilar en cinq points, liés. Mortimer gagna la première partie sans que M. de Mortray fit un point. A moi la seconde manche, s'écria M. de Mortray : mais il la perdit à peu près dans les mêmes conditions. Votre ami garda son sang-froid et s'avoua battu en souriant ; mais on put le voir pâlir. Il venait de s'apercevoir qu'il aimait *véritablement* Pilar ; et il se sentait blessé au cœur.

Tout fut fait comme il était convenu.

Quelques hardis coquins — dont j'étais — s'introduisirent dans la chambre de Pilar, la bâillonnèrent, l'enlevèrent, l'emportèrent jusqu'au navire... et nous nous embarquâmes.

Mortimer et votre ami s'attendaient à de terribles scènes de désespoir.

Ils furent stupéfaits... et ainsi le veut la nature humaine — presque désappointés en voyant que non seulement Pilar prenait son mal en patience, mais encore qu'elle semblait enchantée de ce qui venait de se passer.

Elle déclara que ce n'était pas la peine de l'enlever de force; qu'elle serait venue toute seule; qu'elle désirait beaucoup quitter l'affreux village de Karanga; qu'elle voulait absolument revoir l'Europe; que ses parents n'étaient pas bons pour elle et qu'ils voulaient la marier à un affreux métis vieux et laid ; que, cependant, elle ne leur en voulait pas, et qu'une fois bien et richement mariée en Europe elle s'empresserait de les faire venir auprès d'elle.

Quant aux dangers immédiats que sa nouvelle situation lui faisait courir, elle semblait n'en avoir aucunement conscience.

Son sang-froid et son innocence, vraie ou jouée, exaspérèrent l'Anglais, qui voulut brutalement en finir. Mais l'Espagnole-Africaine changea tout à coup de ton et d'allure, et, montrant à Mortimer un poignard soigneusement dissimulé jusqu'alors dans son corsage, elle lui dit en riant, avec ce flegme particulier aux Espagnols — flegme qui démontre bien qu'ils ont des têtes carrées d'Allemagne parmi leurs ancêtres : — « Vous savez, gentleman, une simple piqûre, et vous mourrez dans des convulsions à faire peur au diable. »

Mortimer la menaça, lui fit observer qu'il était maître à son bord, et que si elle ne lui remettait pas son arme, il la ferait jeter à l'eau. Pilar lui répondait en riant :

— Non, gentleman, vous ne le ferez pas, parce que vous commencez à m'aimer.

Et c'était vrai !...

— Il n'y a pas de cœur si flétri par le vice qui ne puisse, à un moment donné, se retremper et reprendre une fraîcheur juvénille dans un amour inattendu, fit Saint-Jorry d'un air pensif.

— Vous avez raison, Monsieur Saint-Jorry, reprit Pascal, et vous avez su dire quelque chose que je pensais.

Oui, c'était vrai ! Mortimer commençait à aimer Pilar, non d'un amour brutal et ignoble, mais d'un amour ardent et presque épuré.

C'était un sentiment nouveau pour lui.

Ses souffrances, qu'il me dépeignait plus tard, furent terribles. De violent et insultant, il devint respectueux, puis absolument vil.

Pilar passait son temps à faire naître dans le cœur du pauvre Anglais, par tel ou tel regard, tel ou tel sourire, des espérances qu'elle détruisait bientôt de fond en comble.

Elle humiliait le pauvre marin devant ses matelots. Elle s'amusait publiquement de ses souffrances.

Elle lui promettait en riant de l'épouser quand ils seraient en Angleterre, un pays qu'elle tenait tout spécialement à connaître: mais ce serait à condition qu'il deviendrait d'une sagesse exemplaire, qu'il ne jouerait plus aux cartes, et qu'il la laisserait aller beaucoup dans le monde, où elle tenait à briller.

Tout cela était cruel.

Le capitaine Mortimer dégénérait.

Nous étions tous furieux contre cette maudite Espagnole, et le capitaine n'aurait eu qu'un mot à dire pour que nous lui fissions un mauvais parti

Mais le capitaine Williams s'aplatissait devant la diablesse et se laissait mener par le bout du nez.

Ce n'est pas tout.

En débarquant au Sénégal, le pauvre capitaine apprit qu'il avait été plus mystifié encore qu'il ne le supposait.

Si Pilar avait été enchantée d'être enlevée à ses parents, c'est tout simplement qu'elle adorait votre ami de Mortray...

Aveugle comme un véritable amoureux, le terrible Anglais n'avait rien vu, rien su, rien deviné, rien pressenti.

Quand nous apprîmes qu'il savait tout, nous nous attendîmes à quelque terrible événement.

Mais Mortimer nous ordonna de nous taire et s'en fut tranquillement trouver M. de Mortray.

— Trouvez-vous votre conduite bien... correcte, lui dit-il.

M. de Mortray devina ce que son «camarade» voulait dire.

— Mais oui, répondit-il en souriant. Nous avions joué l'enlèvement de Pilar... et non son amour.

— Vous avez raison, dit l'Anglais en lui tendant la main. Quand nous apprîmes que les choses avaient fini ainsi, nous fûmes épouvantés.

Nous n'aimions pas le capitaine français..... mais son sort futur nous faisait pitié.

XXII

Bien que fort habitué à formuler clairement ses impressions, Saint-Jorry eût été assez embarrassé pour définir celle que lui causait la personnalité de Pascal.

Ce qui l'abasourdissait — si j'ose me servir de ce terme peu académique — ce n'était pas les surprenantes coïncidences, grâce auxquelles il avait reçu les confidences de l'ancien matelot du capitaine Williams.

Saint-Jorry connaissait trop les choses de la vie pour ignorer l'énorme part qu'a le hasard dans les affaires de ce bas monde.

Mais cet homme se posait devant lui comme une énigme, dont il craignait de n'avoir jamais le mot.

C'était un coquin de la pire espèce... et de temps en temps, il parlait en sage...

C'était un misérable perdu de débauche et de crimes, et plus il s'avançait dans son récit, plus son langage devenait élevé et châtié, sans préjudice pourtant d'expressions sentant la bohème d'une lieue.

Les éléments fort incomplets d'instruction dont il avait profité dans son enfance expliquaient mal cette sûreté de parole et cette abondance d'idées.

Pascal, dit *Matelot*, était-il donc une âme d'élite pervertie de bonne heure par une inéluctable et infernale influence ?

(A suivre) SIMON BOUBÉE